

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2008)
Heft: 4

Artikel: Echos du SFEMG III/08
Autor: Vautravers, Alexandre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346874>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Les 42 participants au SFEMG III/08 avec leurs chefs de classe. Photo: © E EMG

Echos du SFEMG III/08

Maj EMG Alexandre Vautravers

Rédacteur en chef, RMS+

Cette année est clairement marquée par le thème de la sûreté sectorielle. La clarification de points de doctrine et la parution de deux compléments aux règlements de conduite sont une solide base de travail. Les stagiaires ont immensément profité de l'expérience des chefs de groupe, qui ont su rendre concrète une matière complexe grâce notamment à leur fonctions de milice : G3/5 lors du *World Economic Forum* de Davos, ou commandant d'un bataillon d'aide au commandement, par exemple.

Alors que les Stages de formation d'Etat-major général (SFEMG) I et II mettent l'accent sur les connaissances de base, la technique de travail et permettent aux « jeunes EMG » d'assumer des fonctions-clé dans les domaines de base d'état-major (DBEM) 2 (renseignement) et 3 (opérations), le SFEMG III porte une attention particulière aux DBEM 4 (logistique) et 6 (aide au commandement). Chacun de ces stages dure au total quatre semaines et débute par une série d'examens portant sur les définitions militaires, la géographie, les ordres de bataille ainsi que les règlements les plus importants : CT, COEM, CO, *Le combat moderne en Europe*, maintien du secret, etc. Les stages se terminent chacun par un test visant à éprouver l'endurance des candidats par des travaux sans interruption jour/nuit, en principe dans des installations souterraines. La base des exercices de planification est un scénario éprouvé, dont le script s'épaissit d'année en

année. Le fait qu'un dossier d'exercice soit envoyé pour être étudié avant le cours est pertinent et permet de gagner un temps précieux. Il faut noter que la préparation avant le cours, en raison des examens mentionnés plus haut, n'est pas à sous-estimer...

Les exercices PARAVICINI et DUFOUR, menés de manière intensive au cours de ces dernières semaines, ont permis de tirer plusieurs enseignements sur la planification d'opérations de sûreté sectorielle.

- Tout d'abord, il est important que les acteurs aient non seulement le même langage, mais qu'ils aient aussi la même interprétation de l'environnement et des tâches à accomplir. Ceci affecte la décision et les priorités des uns et des autres de manière significative. Il est donc vital de mener à bien une sérieuse analyse de l'évolution de la situation, des risques et des possibilités des acteurs de la partie adverse. Ici, il n'y a pas nécessairement de « possibilité adverse la plus dangereuse », mais plutôt une longue liste d'événements dont la probabilité et la dangerosité doivent être évaluées sous forme de matrice ou de graphique.
- On sous-estime généralement le temps nécessaire à la recherche d'information. Une véritable collecte du renseignement (*fact-finding*) est utile au moment de débiter un processus de planification de l'action.
- Lors de l'analyse de la situation, les conséquences issues du procédé E-D-C/A-E-K¹ doivent être triées en points en suspens/à vérifier (P), lignes directrices pour l'action (H) et en critères de décision (E). La liste des conséquences doit être régulièrement remise à jour et, le cas échéant, épurée.
- En dessous du seuil de la guerre, lorsque la durée des actions se prolonge sur plusieurs mois, un rythme de conduite quotidien/hebdomadaire doit être établi,

Le divisionnaire Fred Heer, remplaçant du chef des Forces Terrestres, a fait comme à son habitude une visite « éclair » durant l'examen final. Pour lui, la fonction de l'officier EMG se résume répondre à trois questions :

- Est-ce que je présente une solution au problème ?
- La solution est-elle faisable ?
- La faisabilité a-t-elle été vérifiée en termes de : temps, espace, forces ?

Enfin, il a rappelé l'attrait de cette fonction : « il y a peu de diplômes signés par un ministre... »

¹ Enoncé – déduction – conséquence (E-D-C) ; Aussage – Erkenntnis – Konsequenz (A-E-K).

Le commandement des stages de l'Ecole d'Etat-major général (E EMG) est responsable :

- de la conduite de la formation de base aux SFEMG I-III et des cours « refresher » ;
- de la conduite de la formation continue (SFEMG IV-V) ;
- de la conduite des Stages de formation d'état-major II ;
- de la conduite des examens d'aptitude à l'E EMG ;
- du développement des documents spécifiques (aide-mémoire pour l'officier EMG – BGO) ;
- de la rédaction des questions opératives et de travail dans le cadre du règlement de la Conduite et organisation des états-majors (COEM XXI) ;
- de l'appui dans divers cadres et exercices.



col EMG Lucas Caduff, cdt stages E EMG

afin d'assurer les relèves au sein de l'état-major ainsi que la participation aux rapports avec les échelons supérieurs et subordonnés.

- Les responsabilités au sein d'un état-major peuvent être réparties selon la formule suivante : TOC (< 8 heures), cellule opérations 1/OPS (8-24 heures) et planification prévisionnelle/subséquente à la cellule opérations 2/PLANS (> 24 heures).
- La responsabilité d'engagement dans le cadre d'opérations de sûreté sectorielle reste en principe dans les mains des autorités civiles. Les formations militaires peuvent « proposer » ou « se tenir prêtes », mais ne doivent pas « s'inventer » des tâches indépendantes. La collaboration avec les autorités civiles (Confédération, cantons, partenaires) se fait sous forme de dialogues et/ou de catalogues de prestations.
- La décision des autorités de confier la responsabilité d'engagement à une formation militaire est l'exception. Elle peut cependant se justifier dans deux cas : si les forces de l'ordre ne peuvent agir en raison d'une menace trop élevée, ou au contraire dans le cas de secteurs périphériques, lorsque la force publique concentre ses moyens dans les nœuds urbains.

A plusieurs reprises, les stagiaires ont pu s'essayer aux préparations du concept logistique (ravitaillement/évacuation, maintenance, service sanitaire, circulation et transports) et d'aide au commandement (télématique, conduite de la guerre électronique, QG). Il en ressort une meilleure compréhension de ces domaines et une attention toute particulière à la problématique des liaisons, en raison des distances importantes, des reliefs

coupés et du nombre de réseaux parmi lesquels il s'agit d'établir des redondances.

Ce stage a permis aux participants d'essayer et de valider leurs idées, de gagner confiance en eux dans des domaines de spécialistes. Il marque la fin de la formation de base et le début d'une période plus intéressante, où le *mentorat*, la vue d'ensemble et la conduite de cellules d'état-major prennent tout leur sens.

A+V

Le divisionnaire Roberto Fisch, commandant de la région territoriale 3, était présent pour présenter sa formation et, à l'issue du stage, présenter ses expériences et ses réflexions dans le domaine de la sûreté sectorielle.

La reg ter 3 s'étend sur 5 cantons : Uri, Schwitz, Zoug, Grison et Tessin, comporte 543 km de frontière avec l'Italie, 137 km de frontière avec l'Autriche et 14 km avec le Liechtenstein. Elle reçoit 17 missions, résumées en 5 domaines : relations avec les autorités cantonales, engagement, instruction, relations avec l'étranger, administration militaire et gestion de l'infrastructure.

Une partie de l'organisation est professionnelle, complétée par un état-major de milice. Les formations attribuées sont le FU Bat 23, Kata Hi Bat 3, Kata Hi Bat 24 (réserve) ; à partir de 2009, le G Bat 9 et le G Bat 12 (réserve) lui seront également attribués. Citons également que chaque canton dispose d'un état-major cantonal de liaison (EM cant li) qui assure l'interface entre les états-majors cantonaux civils et les commandements militaires.

Le commandant de la reg ter 3 a évoqué son expérience dans le domaine des engagements subsidiaires (WEF) et ses réflexions en matière de sûreté sectorielle en cinq points :

La sûreté sectorielle se caractérise par de grands espaces et une situation dépassant les frontières.

La simultanéité de types d'opérations différents en parallèle rend ces engagements complexes.

L'échelon de la reg ter (**) est conçu pour établir les liens avec les partenaires civils en Suisse, voire à l'étranger. Pour la conduite d'une opération complexe, des formations d'engagement de l'échelon brigade (*) doivent être constituées.

Enfin, en raison de la complexité des opérations, « il n'y a pas de solution unique et absolue aux problèmes rencontrés. Un règlement de 10 000 pages ne répondrait pas à toutes les questions.

